



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

CH/vg

P.V. ERMCE 33

**Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des
Médias, des Communications et de l'Espace**

Procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2014

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2014
2. 6679 Projet de loi portant financement du Max Planck Institute Luxembourg for International, European and Regulatory Procedural Law
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth remplaçant Mme Octavie Modert, M. Serge Wilmes

M. Marc Hansen, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Pierre Decker, M. Léon Diederich, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Octavie Modert, M. Roy Reding

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2014

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

**2. 6679 Projet de loi portant financement du Max Planck Institute Luxemburg for International, European and Regulatory Procedural Law
- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

M. le Rapporteur présente succinctement son projet de rapport tel qu'il a été diffusé par courrier électronique le 1^{er} octobre 2014.

Le projet de rapport ne donne lieu à aucune observation de la part des membres de la Commission.

Soumis au vote, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour ce qui est du temps de parole lors de la séance publique, la Commission propose le modèle de base.

La Commission estime qu'il serait utile que le présent projet de loi, de même que le projet de loi 6527 (centres de recherche publics), dont le rapport a été adopté le 29 septembre 2014, puissent être votés au cours des séances publiques de la semaine prochaine (semaine du 13 octobre 2014).

3. Divers

Le **calendrier prévisionnel** des prochaines réunions de la Commission se présente comme suit¹ :

- La Commission ne se réunira pas le lundi 13 octobre 2014, en raison de l'interférence avec la journée parlementaire du groupe politique « déi gréng ».
- Le lundi 20 octobre 2014, à 10.30 heures, M. le Premier Ministre, Ministre des Communications et des Médias présentera le projet « Digital Lëtzebuerg ».
- Selon les prévisions, la Commission ne se réunira pas le lundi 3 novembre 2014, tandis que, sous réserve de l'accord de la Conférence des Présidents, le lundi 10 novembre 2014, à 10.30 heures, aura lieu une réunion jointe avec la Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports, qui sera consacrée à la proposition de loi 6586 portant modification de la loi du 19 juin 2012 portant modification de la loi du 21 décembre 2007 portant 1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services ; 2. modification du Code pénal ; 3. modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique ADR du 2 juillet 2014).

¹ Etat au 6 octobre 2014.

Luxembourg, le 6 octobre 2014

Le Secrétaire-administrateur,
Christiane Huberty

Le Président,
Simone Beissel